

- Publication au 10.09.2021 du nouveau protocole sanitaire en entreprise : précisions sur les personnes vulnérables (des changements à compter du 27.09.2021 avec la publication du décret du 08.09.2021), télétravail, mesures de protection des salariés, ...
- Actualisation au 06.09.2021 du Questions-réponses sur le télétravail en période de COVID-19
- Publication d'une instruction DSS du 19.08.2021 sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat sur le BOSS.
- Mise à jour du Questions-réponses du Ministère du Travail du 26.08.2021 sur l'activité partielle.
- Communiqué de presse du 03.09.2021 des Ministères du Travail et de la Santé : harmonisation des règles d'indemnisation des parents d'enfants déclarés positifs à la COVID-19.
- Communiqué de presse du Ministère de l'Economie du 24.08.2021 : prolongation jusqu'au 28.02.2022 des règles dérogatoires concernant les tickets restaurants (38 €).
- Publication de la loi climat et résilience du 22.08.2021 (JO du 24.08.2021) : les IRP deviennent plus impliqués dans la transition écologique (GPEC, Consultations, expertises, BDES, formations, ...)
- Textes utiles notamment dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux :
  - Vaccination et le pass sanitaire au travail,
  - Questions-réponses du Ministère du Travail.
- Publication du décret du 16.08.2021 (n°2021-1086) : prolongation de l'aide « coûts fixes » pour les entreprises ayant un niveau de charges fixes élevé et qui ont subi une perte de chiffre d'affaires significatives à la suite de la crise sanitaire.

## ALERTES POINTS DE VIGILANCE



- Arrêt de la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation du 08.06.2021 (n°20-83574) : 322 CDD pour le poste d'aide-soignante diplômée d'Etat sur 3 ans et 3 mois, ainsi que 870 CDD pour le poste d'agent de vie sociale sur 2 ans et 10 mois sont des faits constitutifs d'un abus visant en réalité à pourvoir durablement des emplois liés à l'activité normale et permanente de l'établissement de santé caractérisant l'infraction prévue et réprimée par les articles L. 1242-1 et L. 1248-1 du code du travail. La Société a notamment été condamnée à une amende de 18500 €.
- Publication d'un Décret du 30.07.2021 : Un Conseil / prendre contact avec son organisme de prévoyance, sa mutuelle afin de faire le point sur la notion de catégorie professionnelle retenue dans vos actes internes ! Ces catégories doivent être objectives.
- Publication du Décret du 27.08.2021 qui précise les délais et les modalités de la procédure de contrôle des accords d'intéressement, de participation ou instaurant un plan d'épargne salariale.

## Y AVEZ-VOUS PENSÉ ? QUELS PEUVENT ÊTRE VOS LEVIERS DE NÉGOCIATION / DISCUSSION ?



- Un article intéressant à lire : « Six moyens de réduire le turnover dans votre entreprise ».
- A lire l'Enquête télétravail de la CGT du 6 septembre 2021.